

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3629

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Quartier de la Soie-Montaberlet - Place Stepanavan - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par décision du 4 octobre 2004, le Bureau a approuvé le lancement des études pour le projet d'aménagement de la place Stepanavan à Décines Charpieu, son mode de réalisation par voie de mandat et l'individualisation d'une première autorisation de programme partielle de 102 000 €.

Ce projet fait suite à une étude de cadrage urbain réalisée en 2000, qui a mis en évidence des conflits d'usage sur cette place. Sa requalification a été alors programmée au contrat de ville 2000-2006. Le quartier de la Soie-Montaberlet est inscrit en catégorie 1 du contrat 2000-2006.

Après une large concertation avec les différents usagers qui a permis de définir les objectifs en matière d'aménagement, un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié par la Communauté urbaine à l'Opac du Rhône en 2005. La maîtrise d'œuvre a été confiée à Axe Saône-Brea.

L'ambition de la requalification de la place est de créer un espace convivial de rencontres et d'échanges utilisable par toutes les populations du quartier : boulistes, jeunes, riverains, etc.

Les aménagements envisagés pour améliorer la lisibilité des fonctions de la place sont ainsi les suivants :

- création d'une aire de jeux limitée pour les boulistes, ne permettant pas de débordement sur le reste de l'espace, avec équipements complémentaires (bancs, porte-manteaux, etc.),
- aménagement d'un espace d'accueil, d'animation ou de repos pour les habitants, à positionner soit le long des cheminements, soit sous les arbres pour profiter de l'ombre,
- amélioration des liaisons depuis les arrêts de bus,
- espace de protection de la zone pavillonnaire et renforcement de l'image verte de la place.

Le coût prévisionnel global de l'opération est estimé à 606 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Etat	96 990 €
- Communauté urbaine	486 597 €
- Commune	22 413 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau le 4 septembre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la place Stepanavan à Décines Charpieu, pour un coût global prévisionnel de 606 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Etat	96 990 €
- Communauté urbaine	486 597 €
- Commune	22 413 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'Etat,

b) - signer la convention de participation financière avec la commune de Décines Charpieu,

c) - signer la convention avec Axiade prévoyant les modalités d'intervention de la Communauté urbaine pour la réalisation des ouvrages pour le compte de tiers, le principe de remise des ouvrages réalisés, de leur entretien et de leur gestion.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 4 octobre 2004 pour l'opération n° 962 - Décines Charpieu : la Soie Montaberlet-place Stepanavan est complétée pour un montant de :

- 504 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2007,
- 119 403 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

. 70 000 € en 2007
. 49 403 € en 2008.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 0962.

5° - Les recettes prévisionnelles attendues seront encaissées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - comptes 132 100 et 132 400 - fonction 824 - opération n° 0962.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,